



DSLAM non joignable(s) : 0

Le 9 juin 2008, c'est officiel, Free entre en négociation exclusive avec Télécom Italia pour le rachat d'Alice. Après trois mois de tractations, Alice et ses 850 000 abonnés sont vendus pour la coquette somme de 775 millions d'euros. Un tournant historique pour notre trublion...

## A la Une, LE DÉBUT DE LA FIN...



La disparition de Deezer est peut-être pour bientôt. Malgré la récente prise de participation d'Orange à hauteur d'environ 11%, le site de streaming musical est toujours sous la pression des majors. Une pression de moins en moins supportable...

Les victoires des majors, synonymes de défaites pour le site, pourraient à terme remettre totalement en cause l'existence même du premier site d'écoute musicale en Europe.

Dernière restriction en date, Deezer va désormais limiter l'écoute gratuite à 5 heures par mois. Par jour, cela revient à 10 minutes d'écoute, soit environ 3 morceaux de musique. Autrement dit, l'écoute illimitée, c'est fini.

Le modèle de la gratuité d'accès à la musique, récemment financé par la publicité, n'aura donc pas convaincu les maisons de disque, à commencer par la plus grande d'entre elles, Universal.

Et le patron d'Universal Music France n'y va pas du dos de la cuillère :

« Quand on voit des gens qui écoutent 35 fois la même chanson, vous vous dites qu'au bout d'un moment, le gars, il faut qu'il aille acheter le titre... »

Traduction : il faut acheter, acheter, et encore acheter...

Et ce n'est pas tout, puisque ce même patron veut aller encore plus loin en interdisant l'écoute répétée des mêmes titres, menaçant même de retirer son catalogue si sa requête n'aboutit pas :

« Quatre écoutes, c'est suffisant pour savoir si on veut acheter un titre... »

Cela n'est pas sans rappeler les versions d'essai des logiciels payants, limités en nombre d'utilisations... Sauf qu'à la fin de la période d'essai, la majorité des internautes préférera cracker le logiciel plutôt que de le payer au prix fort.

Les majors pensent-elles que les internautes se résigneront à payer 5 euros par mois pour supprimer des restrictions qui n'existaient pas auparavant ? Elles oublient sans doute que les internautes seront tellement résignés qu'ils préféreront fuir ! Fuir les maisons de disques, fuir les artistes, fuir la musique !

Pour l'Adami<sup>(1)</sup>, les producteurs se « trompent de modèle économique [...] ». Imaginez qu'on limite l'écoute de la radio à quelques heures par mois. Les ventes de disques s'en trouveraient-elles dopées ? »

En conclusion une petite astuce pour créer votre propre licence globale. Il vous en coûtera environ 80 euros par an, soit un peu moins de 7 euros par mois. Offrez-vous un abonnement au site megaupload pour télécharger autant que vous voulez, et coupez cet abonnement avec la « blanchisseuse » d'Apple<sup>(2)</sup>.

Une astuce plus raisonnable consistera à choisir des sites alternatifs, des copycats que le site 01net a mis en avant dans un comparatif :

<http://www.01net.com/editorial/533981/six-sites-de-streaming-qui-peuvent-replacer-deezer-et-spotify/>

(1) [http://www.adami.fr/fileadmin/user\\_upload/pdf\\_\\_\\_docs/06\\_Presse/Communiqués\\_2011/Nouvelle\\_plateforme\\_Deezer\\_reaction\\_Adami\\_CP\\_6juin2011.pdf](http://www.adami.fr/fileadmin/user_upload/pdf___docs/06_Presse/Communiqués_2011/Nouvelle_plateforme_Deezer_reaction_Adami_CP_6juin2011.pdf)

(2) [http://lexpansion.lexpress.fr/high-tech/icloud-apple-amnistie-les-pirates-pour-25-dollars-par-an\\_256711.html](http://lexpansion.lexpress.fr/high-tech/icloud-apple-amnistie-les-pirates-pour-25-dollars-par-an_256711.html)



[http://twitter.com/L\\_ADUF](http://twitter.com/L_ADUF)



<http://www.facebook.com/Association.des.Utilisateurs.de.Free>